

Choix matières TD L2

Par **cam92929**, le **02/09/2016** à **15:23**

Bonjour à tous!

Je suis en L2 et je dois choisir deux matières à TD. j'ai le choix entre pénal/ civil/ administratif ou finances pu.

Le problème c'est que je suis complètement perdue dans ce choix. Je veux absolument prendre pénal mais pour la seconde matière entre civil et administratif j'hésite.

Auriez-vous quelques conseils à me donner ? Sachant qu'en L1 j'ai eu des meilleures notes en constit qu'en civil et que j'aimerais travailler dans la défense (projet encore très flou)

Merci pour vos réponses [smile3]

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/09/2016** à **15:29**

Bonjour

Personnellement, je trouve qu'il est préférable de prendre obligation et administratif à TD. Je vous conseille de lire ce sujet <http://www.juristudiant.com/forum/choix-de-td-pour-l2-t27799.html>

Par **cam92929**, le **02/09/2016** à **16:07**

Merci pour la réponse mais vraiment je veux approfondir le droit pénal c'est vraiment ma motivation pour cette année

Par **marianne76**, le **02/09/2016** à **19:28**

Bonjour

Alors pourquoi poser la question ?

De plus il y a déjà un post similaire sur le sujet

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/09/2016** à **08:54**

Bonjour

En fait elle veut absolument faire pénal à TD et s'interroge sur la seconde matière à choisir : obligation ou administratif.

Pour moi, il est invraisemblable de ne pas suivre ces deux matières à TD. Je ne peux pas conseiller de sacrifier l'une ou l'autre.

Par **Herodote**, le **03/09/2016** à **14:32**

Bonjour,

Si je partage l'avis de Isidore, en aucun cas vous ne devriez faire l'impasse sur le droit civil (droit des obligations), qui est en tout état de cause, il me semble, la matière la plus importante des trois années de licence.

Par **marianne76**, le **03/09/2016** à **14:32**

Bonjour

Autant pour moi , voilà ce que c'est que d'aller trop vite...

Je vous rejoins totalement d'ailleurs dans de nombreuses facs les étudiants n'ont pas le choix le droit des obligations et le droit administratifs sont des matières dites fondamentales avec TD obligatoires

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/09/2016** à **14:42**

Bonjour

Le pire c'est quand j'étais en LD2, il y avait tellement peu d'étudiants qui avaient choisi administratif à TD, qu'on était tous réunis dans un seul groupe (on devait être 35 grand maxi). En LD3, notre professeure de liberté publique nous a demandé qui avait suivi droit administratif à TD. J'ai vu son visage se décomposer, lorsque qu'une vingtaine de mains se sont levées.

Par **Yn**, le **05/09/2016** à **12:42**

Le droit des obligations et le droit administratif doivent être pris avec des TD. Surtout que le droit pénal de L2 se limite à une introduction générale et une réflexion sur ses grands

principes. L'aspect technique de la matière est envisagé plus tard avec le droit pénal spécial, la procédure pénale. Il faut par contre suivre les TD d'oblig et d'admi car on tombe tout de suite dans le grand bain, ne serait-ce qu'avec la formation du contrat, les pourparlers, l'offre et les vices du consentement.